

RECUEIL DES POLITIQUES ADE12

ADMINISTRATION DES ÉCOLES

Exemption de l'enseignement relatif aux contenus d'apprentissage du sujet Développement de la personne et santé sexuelle Le curriculum de l'Ontario de la 1^{re} à la 8^e année – Éducation physique et santé (2019)

RÉSOLUTION: 155-19

Date d'adoption: 26 novembre 2019 **En vigueur**: 26 novembre 2019

À réviser avant :

Directive administrative et annexes: ADE12-DA

ADE12-DA_Annexe A_Contenus d'apprentissage

ADE12-DA_Annexe B_Formulaire de demande d'exemption ADE12-DA_Annexe C_Avis de la période d'enseignement

- 1. Le Conseil reconnaît que le programme-cadre Éducation physique et santé permet à l'élève d'adopter des pratiques saines et actives qui lui serviront la vie durant. Le Conseil reconnaît également que le programme-cadre ne remplace pas le rôle des parents dans l'éducation qu'ils souhaitent donner à leur enfant au sujet du développement de la personne et la santé sexuelle.
- 2. La présente politique découle :
 - a. de la note Politique/Programme no 162 : Exemption de l'enseignement relatif aux contenus d'apprentissage du sujet Développement de la personne et santé sexuelle prévu dans Le curriculum de l'Ontario de la 1^{re} à la 8^e année Éducation physique et santé (2019);
 - b. du Curriculum de l'Ontario de la 1^{re} à la 8^e année Éducation physique et santé (2019);
 - c. de la Loi sur l'éducation, paragraphe 8(1), alinéa 3.
- 3. La présente politique a pour objet d'énoncer les conditions selon lesquelles sont traitées les demandes d'exemption soumises par les parents, pour leur enfant, et de préciser les modalités du processus à mettre en place.
- 4. L'exemption se limite à l'enseignement relatif aux contenus d'apprentissage du sujet Développement de la personne et santé sexuelle du domaine d'étude D prévu dans Le curriculum de l'Ontario de la 1^{re} à la 8^e année Éducation physique et santé (2019) et non à une sélection d'autres contenus d'apprentissage de ce programme-cadre ou d'autres programmes-cadres.

Il incombe à la direction de l'éducation et secrétaire-trésorière d'émettre des directives administratives visant la mise en œuvre et l'application de la présente politique.

Références: Le Curriculum de l'Ontario de la 1^{re} à la 8^e année - Éducation physique et santé (2019)

La note Politique/Programme no 162 : Exemption de l'enseignement relatif aux contenus d'apprentissage du sujet Développement de la personne et santé sexuelle prévu dans *Le curriculum*

de l'Ontario de la 1^{re} à la 8^e année - Éducation physique et santé (2019)

La Loi sur l'éducation, paragraphe 8(1), alinéa 3 - Pouvoirs du ministre

1 de 1 ADE12